



bon de commande signé a l'entreprise A et faire les travaux par l'entreprise B

Par **doudou31**, le **19/12/2010** à **14:25**

en 2007 j'ai signé un bon de commande sans acompte avec une entreprise A pour un abri de piscine faute de budget puisque je finance aussi la piscine je n'ai pas fait l'achat. En 2009 j'ai le budget et je signe un bon de commande avec acompte avec une entreprise B moins chère et pose l'abri dans 4 mois après la commande suite à ça l'entreprise A me met au tribunal et me demande la somme du bon de commande
réponse urgente merci!!!!!!!!!!!!!!§§

Par **Domil**, le **20/12/2010** à **09:13**

Vous avez signé un contrat vous engageant définitivement à payer la totalité de la prestation et en versant un acompte (et non des arrhes). S'il n'y avait aucune clause d'annulation possible ou que vous ne l'avez pas fait jouer, vous devez payer la totalité de la prestation. Avez-vous reçu une facture ? et à quelle date précise ?

Par **doudou31**, le **21/12/2010** à **12:40**

oui une facture avec l'entreprise B que j'ai payée puisque les travaux sont faits mais c'est l'entreprise A qui me met au tribunal car 2 ans en arrière j'avais signé un bon de commande et pas d'acompte avec cette entreprise

Par **Domil**, le **21/12/2010** à **13:46**

Avez-vous reçu une facture de A ? et à quelle date précise ?

Par **doudou31**, le **22/12/2010** à **12:50**

non pas de facture avec l'entreprise A juste un bon de commande signé en 2007 depuis pas de nouvelle

Par **Domil**, le **22/12/2010** à **17:37**

La prescription part de la date de la facture.
Si la somme est élevée, prenez un avocat